

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Femmes et familles en santé

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1003.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais**2. Prérequis** Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).**Rôles majeurs exercés** Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice**Compétences principales**

- Ab1 à Ab7
- Bb1
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Gb2 et Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier les enjeux de la profession de la sage-femme.
- Connaître les bases de la philosophie des sages-femmes.
- Connaître les déterminants de la santé physique et mentale.
- Comprendre le contexte dans lequel la profession de sage-femme s'inscrit.
- Connaître les bases légales, les dimensions éthiques et déontologiques de la profession.
- Comprendre les problématiques d'accès aux soins pour les personnes vulnérables.
- Comprendre les notions de littéracie en santé.
- Connaître les notions de santé sexuelle.
- Connaître la physiologie du cycle féminin des ménarches à la ménopause.
- Comprendre les étapes et les éléments du choix informé et éclairé.

4. Contenus, objectifs et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus :

- Histoire et identité de la profession de sage-femme
- Santé publique en périnatalité
- Déterminants de la santé maternelle et infantile
- Santé des femmes : des ménarches à la ménopause
- Déterminants de la santé mentale et périnatale
- Lois sur la santé, cadre légal et déontologie
- Philosophie et éthique de la sage-femme

- Choix éclairé-informé
- Littéracie en santé
- Santé sexuelle
- Les problématiques de genre dans les soins
- Prises en soins des populations vulnérables (migration et vulnérabilités psychosociales)

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	0
TPR :	48h
TPC :	12h
TPI :	0
Total :	60h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. *Un rapport portant sur une analyse de situation issue de la formation pratique (coefficient 1).*

- Période : semaine 34

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation A.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
- si le rapport (A) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé

- Modalités : un complément sera demandé
- Période : semaine 51

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition, un nouveau rapport sera exigé. Il constituera la note A.

Période : semaine 51

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Dany Aubert-Burri

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 08.09.24 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière